

COMPTE-RENDU

Réunion du comité de pilotage technique de l'étude « pré-localisation des zones humides » du SAGE Cher aval

Date : Mercredi 20 novembre 2013 à 9h30

Lieu : Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (39, rue Maurice Berteaux - 41110 Saint Aignan sur Cher)

Etaient présents : voir fiche annexe

Le mercredi 20 novembre 2013 à 14h30 s'est tenue, dans la Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan, la 2^e réunion du comité de pilotage technique de l'étude « pré-localisation des zones humides » du SAGE Cher aval.

Cette réunion était consacrée à la présentation des résultats de la cartographie des grandes enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides et à une discussion sur les critères à utiliser pour les enjeux/fonctionnalités/pressions pour la phase finale.

La réunion débute à 14h45 par un tour de table.

M. LAUNAY décrit le contexte et la problématique. Il rappelle notamment la disposition 8E-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 :

« Les Sage identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité. »

M. KHEROUFI demande quelles sont les limites du périmètre du SAGE.

M. LAUNAY répond que ce sont celles délimitées par l'arrêté préfectoral : le bassin versant du Cher et ses affluents de Vierzon à la confluence avec la Loire, hors BV de la Sauldre, couvert par un autre SAGE.

I - Présentation des résultats de la cartographie des grandes enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides

M. LOY commence la présentation (voir diaporama correspondant).

M. LOUCHARD indique qu'en ce qui concerne les réductisols et rédoxisols, il n'y a pas de question à se poser : il faut les intégrer. Pour ce qui est des colluviosols, il n'est pas d'accord : il y a peu de chance de trouver des zones humides à ces endroits. Idem pour les luvisols. Par contre, pour les fluvisols, il reste un doute, pourquoi pas. Un niveau de confiance plus faible peut y être associé.

M. KHEROUFI pense que si on suit stricto-sensu les sols indiqués dans les arrêtés de 2008 et 2009, cela revient à classer quasiment tout le bassin. Le critère principal à prendre en compte est la flore, la pédologie n'intervient qu'en second.

M. CARRE confirme ces propos : c'est le sens du [guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE](#) publié en janvier 2010 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en relation avec la fiche thématique n°2 – Inventaire de terrain « délimitation ». La flore est le 1^{er} filtre, et dans un 2^e temps, si des questions se posent, on va voir le critère pédologie. La phase actuelle est la pré-localisation des zones humides (cf fiche n°1 du même guide).

M. LOY indique qu'il y a des biais dans la méthode de photo-interprétation, notamment par exemple en zone forestière. Dans ces zones d'incertitude, la pédologie apporte une information supplémentaire. Dans les cartes présentées, les sols hydromorphes (réductisols, rédoxisols) ont déjà été intégrés.

M. KHEROUFI demande l'échelle et la source des données pédologiques.

M. LAUNAY répond que ce sont des données estampillées INRA/Chambres d'Agriculture (18, 36, 37 & 41), constituées de pixels de 100 x 100 m, à l'échelle 1/50 000^e.

M. LOY reprend la présentation de son diaporama.

M. KHEROUFI demande ce qu'il en est du référentiel utilisé pour les cours d'eau. La BD Carthage ne représente pas tous les cours d'eau. La BD Topo est plus représentative du chevelu, c'est important notamment dans les têtes de BV.

M. LOY répond que la couche « cours d'eau » a été mise à jour, en partant de la BD Topo, plus précise, et en y ajoutant des informations issues de la BD Carthage, plus pertinente sur certains critères, ainsi qu'au travers de la photo-interprétation.

M. KHEROUFI demande pourquoi choisir un buffer de 250 m autour des cours d'eau.

M. LOY répond que cette valeur est basée sur l'expérience du bureau d'étude TTI Production. Cela a été étalonné lors d'études similaires précédentes.

M. KHEROUFI ne comprend pas l'intérêt de calculer l'IBK alors qu'on a déjà un buffer autour des cours d'eau.

M. LOY indique que cela n'apporte pas la même information. Ce sont deux produits théoriques que l'on combine, pour affiner le niveau de confiance. L'IBK ne donne pas les mêmes résultats en fonction des territoires (que l'on soit sur le SAGE Nappe de Beauce ou le SAGE Cher amont par exemple). Ce calcul de l'IBK a été effectué sur la base d'un MNT constitué de pixels de 50 x 50 m.

M. COUDRIN demande si l'intégration des fluvisols nécessite des modifications importantes.

M. LOY répond qu'effectivement, il faut modifier le mode de calcul. On a plusieurs choix. Le meilleur serait que si une couche d'information recoupe cette couche pédologique, on vient augmenter le niveau de confiance d'un cran.

M. COUDRIN pense également que ce choix est en effet le plus judicieux.

M. LOUCHARD remarque que les fluviolsols susceptibles d'être intégrés ont l'air d'être situés sur des zones déjà identifiées par ailleurs sur la foi d'autres critères (niveau de confiance 3 à l'écran). Les fluviolsols ont l'air de ne pas être oubliés, notamment grâce aux calculs des produits théoriques. Cela n'apportera peut-être finalement pas grand-chose. Il ne faut probablement pas rendre les enveloppes trop englobantes.

M. CAVAILLE pense que la manière dont sont fabriquées les cartes influe notablement sur le ressenti qu'on a en les lisant, notamment sur le sentiment d'exacerbation des zones humides présentes.

M. KHEROUFI indique que pour l'instant n'ont pas encore été présentés les critères concernant la flore, on est resté beaucoup sur l'eau. Il voit un problème : on identifie des plans d'eau, dont certains sont artificiels, et on évoque peu les zones tampons et les zones de mobilité du cours d'eau, qui jouent un rôle dans l'expansion des crues. L'intérêt des zones humides est surtout pour la protection de la ressource.

M. CARRE demande si ce que veut dire M. KHEROUFI, c'est que la valeur de buffer de 250 m est trop basse pour la vallée du Cher et que l'on risque de rater des zones d'expansion.

M. KHEROUFI pense qu'il ne faut pas être limitant.

M. LACOULOUMERE demande quels sont les enjeux sur le Cher : urbanisation, autres ? De toute manière, l'enveloppe PPRI va être plus englobante que l'enveloppe ZH et ces territoires seront déjà protégés de l'urbanisation.

M. KHEROUFI dit qu'il faut faire attention à être pertinents. Il demande à quoi correspond la catégorie 5 « autres ».

M. LOY répond que cela correspond aux zones humides isolées. Il indique également que le 3^e niveau n'est pas représenté sur le diaporama.

M. COUDRIN demande comment sont classées les zones humides probables dans telle ou telle catégorie.

M. LOY répond que c'est le choix du photo-interprète, en fonction de son expertise, de l'environnement global, de ce qu'il va voir dessus, à proximité, etc.

M. COUDRIN demande quel est l'intérêt de scinder en sous-catégories.

M. LOY répond que cela donne une nomenclature plus détaillée, plus facile à utiliser pour le photo-interprète, et qui peut ensuite servir à prioriser les inventaires terrain.

M. KHERFOUI demande si utiliser les cartes de Cassini n'est pas un peu trop faible comme indice.

M. LOY dit que c'est juste une information différente. Le doute vient surtout du recalage des plans d'eau au bon endroit.

Mme LARTOUX demande si la toponymie a été appliquée partout.

M. LOY indique que les seuls cas où elle a été utilisée concernent les marais de Durand et de Brelet.

M. COUDRIN pense que différencier les zones agricoles des zones naturelles est peu pertinent car il est difficile de faire la différence sur la base de la seule photo-interprétation. Il ne voit pas bien la finalité, cela risque plutôt d'entraîner des risques de confusion.

M. LOY répond que c'est un risque, mais que cette information peut néanmoins être intéressante pour faciliter les inventaires terrain.

M. LOUCHARD revient sur les fluviolsols : au vu des cartes de probabilité présentées ici, ceux-ci sont déjà englobés dans les enveloppes, il propose donc de s'arrêter pour la pédologie à la prise en compte des seuls sols hydromorphes.

M. KHEROUFI remarque que les zones humides probables présentées sur la cartographie concernent 8 % du territoire, sachant que les cours d'eau et les lacs sont extraits.

M. LACOULOUMERE pense qu'on peut encore faire baisser les % à inventorier, en excluant les zones à faible enjeu (type boisements) ou les zones où on aura peu de chance de trouver des zones humides (type zones agricoles). Cependant, il y a encore aujourd'hui des projets de drainage. Il faut donc faire attention à ne pas écarter d'office les zones agricoles.

II - Discussion sur les critères à utiliser pour les enjeux/fonctionnalités/pressions pour la phase finale de hiérarchisation

M. LACOULOUMERE propose de se rapprocher des études Trame Verte et Bleue pour estimer la distance du buffer nécessaire aux interconnexions. Il faut se baser sur une réalité écologique. Il propose également de se baser pour l'aspect forestier sur la couche IFN (Inventaire Forestier National). Enfin, il propose d'utiliser la BD Flora pour déterminer des enjeux là où il y a des espèces protégées.

M. KHEROUFI propose d'utiliser les projets « loi sur l'eau ».

M. LOY rappelle qu'il faut faire attention à l'homogénéité des données, à l'échelle des 4 départements.

M. KHEROUFI indique que dans le monde agricole, il y a déjà un travail de fait avec les agriculteurs, dans le cadre des contrats Natura 2000.

M. LACOULOUMERE indique qu'il ne faudra pas oublier de faire un tri sur les zones naturelles (type ZNIEFF, etc.), pour ne prendre en compte que celles qui sont intéressantes d'un point de vue « eau ».

M. LOUCHARD rappelle qu'il faut faire attention, pour ce qui est des prélèvements en eau, à bien prendre les données récentes, c'est-à-dire à partir du moment où les compteurs d'eau ont été massivement installés.

M. CARRE indique que le ROCA (Réseau d'Observation des Crises d'Assec) est devenu l'ONDE (Observatoire National Des Etiages).

M. LOY indique qu'on peut également utiliser les résultats de la photo-interprétation pour évaluer la pression par les peupliers par exemple.

M. CARRE pense important que le bureau d'études rédige une note méthodologique.

M. KHEROUFI rappelle que pour être intégrés dans la base de données nationale « zones humides », les inventaires précis doivent être présentés sous format SANDRE.

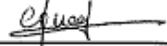

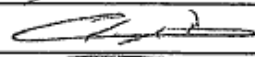

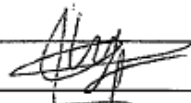
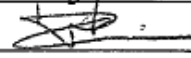

M. LAUNAY indique que sur d'autres SAGE, la CLE encadre les inventaires locaux en proposant un cahier des charges type.

M. LAUNAY remercie l'ensemble des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Annexe : Liste de présence

COPIL Etude prélocalisation des zones humides du SAGE Cher aval - 20/11/2013 - St Aignan

Structure	Prénom NOM	Présence	Signature
FDAAPPMA 18			
FDAAPPMA 36	Bruno BARBEY	X	Excusé
FDAAPPMA 37	Grégoire RICOU	Excusé	
FDAAPPMA 41			
ONEMA - DIR 4			
ONEMA - SD 18			
ONEMA - SD 36	Cyril HERISSE	Excusé	
ONEMA - SD 37			
ONEMA - SD 41	Marc DE MARIA	Excusé	
ONCFS - SD 41	Aline QUOD	X	
Région Centre	Sébastien HARGER	X	OK Présent
CG 18	Christelle LESPRIT	Excusée	
CG 36	Christophe LUMET	Excusé	
CG 37	Benoît COUDRIN	X	
CG 41	Fabien CAVAILLE	X	
Chambre d'Agriculture 18	Benoît LOUCHARD	X	
Chambre d'Agriculture 36			
Chambre d'Agriculture 37			
Chambre d'Agriculture 41			
CEN Centre			
DDT 18	Eric MALATRE	Excusé	
DDT 36	Paul LACOUVERE	X	OK Présent
DDT 37			
DDT 41	Smaïl KHEROUFI	X	
DREAL Centre	Philippe CARRE	X	
AELB	Jean-François MIGNOT	Excusé	
CBNBP			
SCOT ABC	Géraldine VITULIN	Excusée	
SMAT			
Syndicat du Cher canalisé			
Pays de Valençay en Berry	Delphine LARTOUX	X	
Comm. comm. Val de Cher St Aignan			